

couvreurs ; à Guise (fig. 120), l'association des maréchaux, chaudronniers et serruriers révélait son affinité avec les orfèvres par un fer de cheval, un maillet et une clef ; les brasseurs d'Harfleur (fig. 121) *cantonnaient* dans leurs armoiries quatre barils entre les bras de la croix de gueules chargée d'une coupe d'or, qui était l'emblème de leurs compères les orfèvres ; à Maringues (fig. 122), la coupe d'or posée sur champ de gueules surmontait le paquet de chandelles des épiciers, etc.

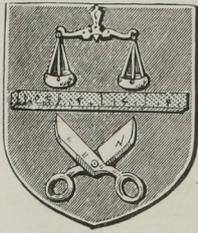


Fig. 118. — Corporation de Castellane (Provence).



Fig. 119. — Corporation de Chauny (Champagne).

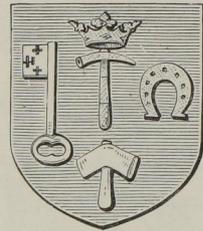


Fig. 120. — Corporation de Guise (Picardie).

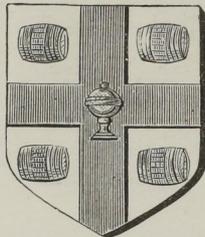


Fig. 121. — Corporation de Harfleur (Normandie).



Fig. 122. — Corporation de Maringues (Auvergne).

Ces bannières ne se déployaient que dans les cérémonies publiques, aux processions solennelles, aux entrées, mariages, obsèques des rois, reines, princes et princesses. Exempts du service militaire, les orfèvres n'eurent pas, comme d'autres corps de métiers, l'occasion de se distinguer dans la milice des communes. Ils n'en occupaient pas moins la première place dans les *montres de métiers*, et remplissaient souvent des charges d'honneur. Ainsi, à Paris, c'étaient eux qui avaient la garde de la vaisselle d'or et d'argent, quand la bonne ville donnait un grand festin à quelque hôte illustre ; c'étaient eux qui portaient le dais sur la tête du roi, à son joyeux avènement ; ou qui,